

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

ÉTUDES PRÉALABLES DIAGNOSTICS & CONSEILS ACCOMPAGNEMENTS DANS LA DURÉE

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle dispose de compétences en matière d'architecture, d'urbanisme, et d'environnement qui permettent d'assurer, en toute indépendance, une expertise de qualité. Il vous conseille et vous aide à formuler vos objectifs et à élaborer une démarche de projet.

Véritable aide à la décision, le CAUE vous accompagne sur l'aménagement des espaces publics et des paysages, sur toutes réhabilitations, constructions ou extensions de bâtiments, sur la mise aux normes ou la prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux des équipements publics, sur la valorisation du patrimoine ou encore sur vos projets, documents et autorisations d'urbanisme.

À L'ÉCOUTE DES PARTICULIERS

réhabilitation, extension aménagement construction neuve

Le plus en amont possible de leur projet, vos administrés peuvent bénéficier d'un conseil du CAUE concernant toute la construction, la réhabilitation ou l'extension de leur logement ou autre bâtiment (gîte, local commercial), ainsi que sur le traitement des abords.

Les conseiller.ère.s peuvent également intervenir sur des préoccupations techniques constructives, énergétiques ou réglementaires.





EN 2023, LE CAUE C'EST...

475 adhérents, dont 419 communes et 17 EPCI et organismes, professionnels et encore particuliers.

14 salariés : architecte, urbaniste, paysagiste conseiller·ère·s, chargé·e·s de missisons.

380 conseils dispensés aux collectivités.

288 conseils tournés vers les particuliers.

Une 20^{aine} d'actions de sensibilisation (voyage d'étude, exposition, formation, visite) mais aussi la production et la diffusion de connaissances : webinaires, capitalisation d'expériences, films...

VOUS PENSEZ FAIRE UN INVESTISSEMENT? PRENONS UN MOMENT POUR EN PARLER.





CAUE, mode d'emploi

Constitué d'une équipe pluridisciplinaire : architectes, paysagiste, chargé·e·s de mission... le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle offre une expertise indépendante et un accompagnement adapté à vos projets.

Quand avoir recours à nos services?

Le plus en amont possible, afin de vous assister dès votre réflexion préalable.

Pourquoi faire appel à nous ?

Nos conseils se placent hors de tout acte marchand, ils sont délivrés en toute indépendance. Notre action est financée par la Taxe d'Aménagement.

Le CAUE est aussi un centre de ressources qui propose des temps de rencontre complémentaires de son accompagnement individualisé : visites de réalisations, formations, journées d'échange, retours d'expériences... Visitez notre site internet pour les découvrir et en bénéficier.

élus

Pour une demande d'accompagnement ou un conseil ponctuel, contactez le secrétariat du CAUE ou envoyez-nous un mail pour être mis en relation avec un e architecte-conseiller ère.

En fonction de vos besoins, une convention pourra être établie qui précisera les termes de la mission de conseil.

Seules les collectivités adhérentes bénéficient d'un accompagnement dans la durée.



particuliers

Pour une demande d'information ou conseil, tout particulier (habitant ou professionnel) propriétaire ou co-propriétaire, peut contacter le CAUE par téléphone ou par mail. Un-e architecte ou un paysagiste se chargera de répondre au mieux à sa problématique. La nature de la demande entraîne ou non l'organisation d'un rendez-vous, éventuellement sur site.

Ce service est gratuit.





48 Esplanade Jacques Baudot 54035 NANCY CEDEX

03 83 94 51 78

caue@caue54.departement54.fr
caue54.fr / retrouvez-nous sur





